



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage numéro 142

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée Claudia Baril, directrice générale associée de la municipalité de Sainte-Marthe :

QUE lors de la séance régulière qui se tiendra le mardi 11 juin 2024, à 20 h 00 au 776, rue des Loisirs, Sainte-Marthe, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure concernant le :

1289, chemin Saint-Guillaume

Nature et effet de la demande :

Demande de dérogation mineure afin de régulariser l'implantation d'un garage et sa corniche empiétant de 1,01 mètres dans la marge latérale est alors que le règlement de zonage numéro 142 exige à l'article 901, tableau 8, un minimum de 0,75 mètre. La demande vise également à régulariser l'escalier et la galerie attachés au mur sud du susdit garage empiétant de 44 centimètres dans la marge arrière alors que le règlement de zonage numéro 142 exige une marge de 1 mètre à l'article 506 c) 8).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de ladite séance du conseil.

DONNÉ à Sainte-Marthe, ce vingt-troisième jour du mois de mai 2024.

Claudia Baril
Directrice Générale associée